

DELIBERATION

Relative au protocole transactionnel entre le Cnous et l'INCS

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les décrets n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;
Vu l'avis du Comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics du 4 juin 2021 sur l'indemnisation de l'INCS au titre du préjudice subi pendant l'année 2019 et le premier semestre 2020 pour la réalisation des prestations de l'Accord-Cadre avec le Cnous ;
Vu l'avis favorable du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du 25 août 2021 ;*

- **Point de l'ordre du jour**

4 – Protocole transactionnel entre le Cnous et l'INCS

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le CA du Cnous approuve le protocole transactionnel tel que présenté en séance et en annexe de la présente délibération afin d'accorder une indemnisation de 180.000 € TTC au titre du préjudice subi pendant l'année 2019 et le premier semestre 2020 pour la réalisation des prestations de l'Accord-Cadre avec le Cnous.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 15
Procurations : 9

Abstentions : 0
Pour : 24
Contre : 0



Dominique MARCHAND

Annexes : Avis du CBCM, Projet de protocole transactionnel